

[Suite](#)Edition du 26 Mars
2008

Handicap

[Imprimer](#)[Envoyer à...](#)

26 Mars 2008

MAIRES DE France
L'AMF diffuse un "Guide du maire 2008"**FINANCES LOCALES**

Au troisième trimestre 2007, l'indice de prix des dépenses communales est en hausse de 0,8% par rapport au trimestre précédent, selon le «panier du maire»

Précarité

Le haut commissaire aux Solidarités actives craint pour l'avenir du revenu de solidarités actives (RSA)

Handicap

L'administration, légalement tenue d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés, «doit donner l'exemple», déclare le président de la République

Fonction publique territoriale

Activité rémunérée d'un fonctionnaire territorial pris en charge par le CNFPT: pas de modification de la loi en vue

CULTURE

Les collectivités locales ont accordé 52,5 millions d'euros d'aides à la production de films en 2007

L'administration, légalement tenue d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés, «doit donner l'exemple», déclare le président de la République

En déplacement à Tarbes, au pied des Pyrénées, le chef de l'État a confirmé mardi 25 mars qu'il présiderait le 10 juin prochain la Conférence nationale du handicap, où sera présenté un plan d'action gouvernemental. A cette occasion, il a annoncé une hausse de 5% cette année de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

«L'objectif c'est de travailler sur les ressources des personnes handicapées, qu'elles soient aptes ou inaptes à une activité professionnelle, et de travailler sur l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise», a expliqué à Reuters la secrétaire d'État chargée de la Solidarité, Valérie Létard, présente à Tarbes en compagnie de son ministre de tutelle, Xavier Bertrand.

Parmi les mesures énoncées par Nicolas Sarkozy figurent l'amélioration du niveau de qualification des personnes handicapées, l'aide aux PME en la matière et la création de «passerelles» entre les milieux de travail adaptés et les lieux de travail classiques.

L'administration, elle aussi légalement tenue d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés, «doit donner l'exemple», a souligné le président de la République. Le gouvernement a ainsi décidé de geler l'évolution de la masse salariale des administrations qui ne s'engagent pas dans un plan pluriannuel d'embauches de personnes en situation de handicap.

En octobre dernier, le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, André Santini, avait présenté une communication relative à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Un guide de l'employeur public et un catalogue d'aides techniques et humaines sont disponibles sur le site internet du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP, voir lien ci-dessous).

Les plans pluriannuels devaient être présentés au Premier ministre avant la fin de l'année 2007; ils devront traduire l'engagement effectif des administrations de l'État en vue de l'amélioration des taux d'emploi et pouvoir être évalués à partir de résultats quantifiés. Pour 2008, ils devront conduire à une hausse d'au moins 25% des recrutements de personnes handicapées par rapport à l'année précédente.

Les plans feront l'objet d'un suivi annuel et leurs résultats seront discutés dans le cadre des conférences annuelles de gestion prévisionnelle des ressources humaines organisées par le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique. «Le non respect des objectifs de recrutement de l'année considérée sera sanctionné par un gel en masse salariale équivalant à l'écart constaté entre l'objectif et sa réalisation», avait conclu le secrétaire d'Etat.c=htt

Liens complémentaires :

<http://www.fiphfp.fr/index.php?id=5>